

IN MEMORIAM

Jean SALMON (1931-2022)

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès du professeur Salmon, survenu le 14 septembre dernier dans sa maison de La Hulpe près de Bruxelles. Avec lui disparaît une grande figure de la francophonie du droit international.

Après des études de droit à l'Université libre de Bruxelles, couronnées par le grade de docteur en 1954, il vint à Paris préparer, sous la direction de Paul Reuter, une thèse remarquée portant sur *Le rôle des organisations internationales en matière de prêts et d'emprunts*, soutenue en 1957. L'année suivante, à l'issue de son service militaire, il était recruté comme conseiller juridique adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (communément désigné par le sigle anglais UNRWA), organe subsidiaire créé en décembre 1949 par l'Assemblée générale de l'ONU pour l'aide aux réfugiés palestiniens établis dans la Bande de Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Son expérience au service de cette Agence l'amena par la suite à présenter celle-ci comme constituant « Un exemple de décentralisation internationale par service », titre de sa contribution aux *Mélanges offerts à Henri Rolin* (Editions Pedone, 1964).

Durant ces années, il écrivit à plusieurs reprises dans l'*Annuaire français de droit international* et publia deux articles dans la *Revue générale*. Le premier était un compte-rendu de la 47^{ème} session de l'Institut de droit international qui s'était tenue à Grenade (cette *Revue* 1956, pp. 93-110) ; il y avait pris part en qualité de secrétaire-rédacteur, fonction qu'il occupa jusqu'en 1965 et qui préfigurait, peut-on dire, son élection comme jeune associé de l'Institut dès 1967. Le second était un copieux commentaire de la convention européenne pour le règlement pacifique des différends signée à Strasbourg en avril 1957 (cette *Revue* 1959, pp. 1-44).

Sa carrière prit un autre cours lorsque, à l'initiative d'Henri Rolin, il devint professeur à l'Université libre de Bruxelles en 1961. Il fit alors paraître à la *RGDIP* un autre article dans lequel il donnait une présentation très complète de « L'accord ONU-Congo Léopoldville du 27 novembre 1961 » (cette *Revue* 1964, pp.60-109). Fondateur et directeur, de 1964 à 2002, de la *Revue belge de droit international*, il réserva dès lors naturellement à celle-ci de nombreuses autres

études. C'est aussi en 1964 qu'il créa le Centre de droit international de l'ULB ; il en assura la direction jusqu'à son départ à la retraite en 1996.

Internationaliste polyvalent et non conformiste, Jean Salmon laisse une œuvre impressionnante non seulement par le nombre de ses écrits, mais surtout par la variété des sujets et des thèmes qui ont retenu son attention et sur lesquels son apport doctrinal est incontestable. En dehors du droit diplomatique, auquel il consacra un précieux manuel, il porta un intérêt constant au droit des organisations internationales, à la question de la responsabilité internationale de l'Etat, aux problèmes de l'environnement, aux droits de l'homme et des peuples, au droit humanitaire comme au droit pénal international.

Il s'était en outre fait une spécialité de mesurer le rôle joué en droit international par certaines notions comme l'état de nécessité, le procédé de la fiction, l'institution de la reconnaissance ou le critère du raisonnable. De même, il ne dédaignait pas d'explorer la place des lacunes dans l'ordre juridique inter-étatique. De surcroît, son voisinage avec le centre de recherches de logique qu'animait le philosophe Chaïm Perelman – connu pour ses travaux sur la rhétorique et l'argumentation – amena Salmon à se pencher sur les questions du raisonnement par analogie, du syllogisme judiciaire ou des antinomies en droit international public. Et l'on ne peut passer sous silence le cours original qu'il avait donné en 1982 à l'Académie de droit international sur « Le fait dans l'application du droit international ».

Plus contestataire que libertaire, assez coutumier d'exagérations bien frappées, Jean Salmon manifestait parfois un goût prononcé pour la provocation, notamment lorsqu'il entendait dénoncer les excès du formalisme juridique. Marqué par la proximité qu'il afficha quelquefois avec ce qu'on avait pu appeler « l'Ecole de Reims », l'approche dialectique du droit international ne lui déplaisait pas ; ce qui l'amena bien souvent à une revigorante vision critique de la règle de droit.

A n'en pas douter, son grand œuvre demeure l'imposant *Dictionnaire de droit international public* qu'il publia en 2001 sous l'égide de l'Agence universitaire de la Francophonie. Il en avait conçu le projet dès 1993. Il en dirigea la réalisation en rassemblant une équipe multinationale d'auteurs au nom du mot d'ordre : Internationalistes francophones de tous les pays, unissez-vous ! Il décida et supervisa la répartition de ces différents auteurs en dix-huit groupes spécialisés. Il assumait finalement la tâche délicate de révision et de fusion des différents textes afin d'assurer l'unité de présentation de l'ensemble. Ce dictionnaire est désormais l'indispensable recueil lexicographique du droit international du XXI^{ème} siècle, qui complète d'heureuse manière le *Dictionnaire de la terminologie du droit international* que Jules Basdevant avait fait publier en 1960 sous le patronage de l'Union académique internationale.

Durant la très longue procédure contentieuse qui opposa Qatar et Bahrein devant la CIJ de 1991 à 2001, le signataire de ces lignes avait été amené à mieux connaître et à apprécier l'homme attachant que savait être Jean Salmon. Depuis sa participation à la procédure consultative concernant le *Sahara occidental* en 1975, Jean Salmon était apparu comme conseil et avocat dans six affaires devant la Cour de La Haye. La dernière fois, ce ne fut pas sans une certaine émotion que l'ancien conseiller de l'UNRWA accepta de plaider en 2004 la cause de la Palestine à l'occasion de la demande d'avis consultatif de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*.

Amateur de bonne chère et de grands crus, Jean Salmon savait aussi être un joyeux compagnon ; ce qui portait obligatoirement à l'indulgence à l'égard d'un caractère bien trempé, mais parfois un tantinet « mégalomanie » et autoritaire dont l'éclat se trouvait rehaussé par une imposante barbe de patriarche. Les 1627 pages des *Mélanges* qui lui furent offerts en 2007 témoignèrent de touchante manière des relations réellement amicales qu'il entretenait avec d'innombrables collègues et de la non moins réelle affection que lui portaient les nombreux disciples qu'il avait formés.

Jean-Pierre QUENEUDEC